

Un aspect formulaire de la langue et de la métrique plautiniennes: les formes de subjonctif *fuam, fuas, fuat, fuant*¹

ANTOINE FOUCHER
Université de Caen

Résumé: La langue de Plaute présente encore quelques occurrences d'un subjonctif archaïque - *fuam, fuas, fuat, fuant* - à côté de formes mieux attestées comme *siem, sies, siet, sient*. Bien que prosodiquement équivalentes, elles ne sont pourtant pas employées dans les mêmes conditions: autour de *fuam...* s'est développé un véritable formulaire dont les fondements sont autant métriques que syntaxiques. En effet, ces formes de subjonctif sont présentes dans des vers fortement structurés aussi bien sur le plan du rythme - ils sont alors proches des *versus quadrati* qui servent l'expression de l'humour dans le théâtre de Plaute — que sur le plan de la syntaxe— le subjonctif intervient dans des propositions de forme ou de sens négatif liées à un futur indéterminé. C'est précisément à ce formulaire que ces archaïsmes doivent leur survie dans la langue de Plaute.

Mots clés: *Archaïsme; subjonctif; versus quadratus.*

Summary: One still finds in Plautus' language a few instances of archaic subjunctive forms *fuam, fuas, fuat, fuant* and, at the same time, forms that are in more general use like *siem, sies, siet, sient*. Although they have the same prosodic value, the author does not use them in the same conditions: *fuam* finds itself integrated into set phrases for reasons which are metrical as much as syntactical. Indeed we find these subjunctive forms in strongly structured lines, both in terms of rhythm (they remind us of *versus quadrati* that are so useful to express humour) and syntax (the subjunctive is employed in negative sentences, or sentences that have a negative connotation, linked with an idea of indefinite future). But these archaic forms would not have survived if they had not been integrated into these set phrases.

Key words: *Archaism; subjunctive; versus quadratus.*

A l'époque de Plaute, le subjonctif présent du verbe être en latin présente la particularité de pouvoir être conjugué en trois séries de formes: la première, déjà

¹ Ce travail a d'abord fait l'objet d'une présentation orale en allemand à l'Université de Heidelberg. Nous remercions tout particulièrement le Professeur G. Kloss et Madame A. Petersmann pour leurs remarques.

attestée, est celle que la langue classique imposera; la deuxième, que la tradition seule a qualifiée d'archaïque², repose encore sur l'alternance suffixale qui oppose formes du singulier à morphème plein *-siem, sies, siet-* et formes du pluriel à morphème réduit³; enfin la dernière, supplétive et défective, constituerait une sorte d' 'hyperarchaïsme', qui ferait reposer le morphème *-a-* de subjonctif présent sur un thème verbal lié au perfectum⁴.

Que la série *fuam...* constitue par rapport à la série *siem...* un archaïsme avéré n'est pas douteux. D'ailleurs, c'est moins sa disparition quasi immédiate de la langue latine après Plaute⁵ que son absence presque totale dans la prose⁶ - alors même que les formes de la série *siem...* sont bien attestées chez un prosateur comme Caton - qui suffirait à attester le caractère obsolète de ces formes. Pourtant d'autres raisons, plus importantes, nous semblent devoir confirmer cette appréciation. Ces raisons sont métriques et syntaxiques.

Il est bien connu en effet que la fin de certains vers iambo-trochaïques est le lieu privilégié de mots archaïques présentant une prosodie iambique. Ainsi les formes *fuam...* n'échappent-elles pas à ce que L. Nougaret appelle «la tyrannie de la brève pénultième»⁷. Il est tout aussi bien connu que ces formes n'apparaissent qu'au sein d'énoncés prohibitifs, dans des tours régis par *ne* ou *caue*, à l'aspect très fortement formulaire⁸. Dans l'ordre de la métrique comme dans celui de la syntaxe, ces constats auxquels aboutissent toutes les grammaires ne sont que partiellement vrais, tant il est vrai d'une part que ces formes n'apparaissent pas uniquement en fin de vers ou d'hémistiche, et de l'autre qu'elles sont présentes dans d'autres structures syntaxiques que les énoncés prohibitifs.

Ces exceptions apparentes aux tendances ou aux règles établies par les grammairiens et les métriciens appellent donc fondamentalement une question: pourquoi les formes *fuam...*, prosodiquement équivalentes aux formes plus courantes chez Plaute *siem...*, ne le sont-elles pas dans les réalisations concrètes de la langue et du vers? Nous voudrions par conséquent mettre en lumière la

² Cette réserve importante est à prendre en compte pour expliquer la différence d'emploi entre la série *siem...* et la série *fuam...* Cf. notre article «Siem, sies, siet dans les vers de Plaute et de Térence: quelques remarques de prosodie, de métrique et de stylistique», *RELat* 3, 2003, p. 11-28.

³ Cf. P. MONTEIL, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, 1986, p. 322.

⁴ Selon A. ERNOUT, *Morphologie historique du latin*, Paris, 1974³, p. 165, ces formes sont même indépendantes de tout thème particulier, d'infecum ou de perfectum.

⁵ Il n'y a qu'une seule occurrence de ces formes chez Térence par exemple; cf. *infra*, p. 5. La tragédie et la comédie républicaines fournissent la majorité des autres attestations: *inc. trag. 122 quid meritis hic sit, dubium<ne> an cuiquam fuat*; *inc. trag. 148 religentem esse <ted> oportet, religiosus ne fuas* (= Gell. 4, 9, 1); PACVV., *trag. 116 responsa explanat: mandat ne matri fuat*; ENN., *trag. 151 ted exosco ut hoc consilium Achiviis auxilio fuat*; TITIN., *tog. 33 ut mihi subuenias, ne ego maialis fuam*. Une seule occurrence chez Virgile, *Aen. 10, 108*. Ce relevé n'est évidemment pas exhaustif.

⁶ Les quelques attestations relevées pour la prose ne doivent pas faire illusion: il s'agit de citations poétiques comme chez Tite-Live et Aulu-Gelle ou d'expressions formulaires; cf. *infra*, n. 19.

⁷ «La brève obligatoire des iambo-trochaïques», *REL* 48, 1970, p. 460-469.

⁸ Cf. M. LEUMANN, *Lateinische Laut- und Formenlehre*, München, 1977⁵, p. 574.

singularité de ces formes, singularité qui, selon nous, est essentiellement d'ordre morphologique. Pour ce faire, nous procéderons successivement à deux études: la première sera métrique et s'attachera principalement aux places inhabituelles occupées par ces formes dans les vers du théâtre de Plaute, mais aussi à la détermination, par la biais de ces mêmes formes, de l'*ethos* de certains vers; la seconde, syntaxique, fera apparaître la double détermination, syntaxique et morphologique, qui a définitivement assuré à ces formes le statut d'archaïsme.

ÉTUDE MÉTRIQUE

Notre corpus est suffisamment restreint pour que nous puissions le citer dans sa totalité au début de notre enquête. Les vers sont cités par type métrique et, pour chacun d'entre eux, dans l'ordre alphabétique des pièces du corpus plautinien:

1) septénaires trochaïques (**tr**⁷)

- Aul.* 233 *nēūtrūb(i) hābēām stābīlē stābīlūm, sī quīd dīuōrī fīāt **
Capt. 260 *nēquē tē nōbīs, sī ābēāmūs hīnc, sī fīāt occāsīō*
 431 *ātqu(e) hōrūnc ūerbōrūm cāusā cāūe tū m(i) irātūs fīās **
 443 *ōpsēcō, īnfīdēlīōr mīhī nē fīās qu(am) ēgō sūm tībī*
Epid. 584 *quīd loquār ūis?: hāec nēgāt sē tūam ēssē mātrem.: nē fīāt **
 619 *ēgō tē sērūab(o): ēdēpōl nē īllī mēlīūs, sī nācī fīānt **
Merc. 844 *ēcquīs nām deūs ēst, quī mēa nūnc lāetūs lāetītīā fīāt **
Mil. 299 *quīd fīāt mē, nēscī(o); hāec mē ūdīss(e) ēgō cērtō scīō*
Truc. 709 *uēnīāt; prōcūl hūc ōbsēruāto, mēis quīd fortunīs fīāt **

2) sénaires iambiques (**ia**⁶)

- Aul.* 405 *fūgī(am) īnrō, nē quīd^p tūrbaē hīc ītīdēm fīāt **
Bacch. 156 *pōl mētūō mǎgīs, nē^p Phōenīx tūs fācīs fīām **
 1033 *cāūe tībī dūcēntī^p nūmmī dīuīdīāe fīānt **
Mil. 492 *mētū(o), hāec mīhī rēs^p nē mālō mǎgnō fīāt **
Poen. 1085 *quīn mēa quōque īstē hābēbīt,^H sī quīd mē fīāt **
Pseud. 432 *fōrs fīāt ān īstāec^p dīctā sīnt mēndācīā*
 1029 *nē cāptā prāeda^p cāpī prāedōnēs fīānt**
Trin. 594 *īn āmbīgū(o) ēst ētīām nūnc^H quīd ēā rē fīāt **

3) septénaire iambique (**ia**⁷)

- Persa* 51 *sēd rēcīpē quām prīmūm pōtēs, cāūē fīās m(i) īn quāestīōnē*

4) octonaire iambique (**ia**⁸)

- Amph.* 985 *nēc quīsquām tām aūdāx fīāt hōmō, qu(i) ōbui(am) ōbsīstāt mīhī **

5) dimètre anapestique (**an**⁴)

Trin. 267 *āmōr mīh(i) āmīcūs nē fūās ūnqūam*

6) vers de Reiz (**r**^v)

Aul. 426 *pōl ěg(o) hāud scīō quīd pōst fūāt: tuōm nūnc cāpīt sēnīt **

Ce corpus rassemble donc neuf septénaires trochaïques, huit sénaires iambiques, un septénaire iambique, un octonaire iambique, un quaternaire anapestique et un vers de Reiz, soit un total de 21 vers⁹. Dans la grande majorité des vers¹⁰, la forme de subjonctif archaïque prend place là où elle est attendue, c'est-à-dire à la fin du vers, que sa structure iambique occupe à elle seule le dernier pied du sénaire iambique ou bien qu'elle chevauche le dernier pied complet et l'élément *indifferens* du septénaire trochaïque. En conformité également avec les tendances dégagées par les métriciens du XIX^e siècle¹¹, ces archaïsmes peuvent également prendre place à la fin du premier hémistiche des vers longs, comme c'est le cas dans l'unique octonaire iambique de notre corpus et dans le vers de Reiz¹². Demeurent par conséquent six vers pour lesquels la place du subjonctif est beaucoup moins fréquente.

Trois sont des septénaires trochaïques. Le premier vers (*Capt.* 260) présente la forme *fuat* à 6TF, élément monnayé dès lors. Si une résolution à cet endroit du septénaire trochaïque est loin d'être inconnue, c'est sa nature qui en revanche demeure problématique. En effet, elle appelle, en ce début de membre syntaxique, ou un pyrrhique résultant d'un abrègement iambique, ou la valeur d'une longue, produit d'une synizèse. On sait que le choix entre ces deux scansions est difficile¹³, mais il est possible ici, nous semble-t-il, de se prononcer en faveur de la première solution. Il apparaît en effet que Plaute, en inversant l'ordre des mots de la seconde proposition hypothétique, aurait pu assigner à la forme de subjonctif une place habituelle, en fin de vers:

* *nēque tē nōbis, sī ābēāmūs hīnc, sī ōccāsīō fūāt*

⁹ Il faudrait en ajouter un autre, *Men.* 171 qui présente la forme *fuant*, mais ce vers est trop lacunaire pour pouvoir être exploité.

¹⁰ 15 sur 21 exactement. Ils sont signalés par un astérisque.

¹¹ Cf. G. NOETZEL, *De archaismis qui apud ueteres Romanorum poetas scaenicos inueniuntur in finibus aut uersuum aut colorum in iambum exeuntium*, Berlin, 1908.

¹² *Fuat* apparaît au pied IV, juste devant la diérèse, puisque le vers de Reiz est la combinaison d'un dimètre iambique et d'un cōlon de Reiz. Ici encore, la netteté du dessin syntaxique isole, devant diérèse, la forme de subjonctif archaïque. La place du subjonctif correspond tout à fait à celle qu'il occupe, à l'hémistiche, dans les octonaires iambiques. Elle fournirait donc une preuve de plus pour soutenir la thèse chère à C. Questa (*Il Reiziano ritrovato*, Genova, 1982, p. 124 sq.), à savoir que le vers de Reiz, propre au théâtre de Plaute, est à rattacher au système iambique.

¹³ J. SOUBIRAN, *Essai sur la versification dramatique des Romains. Sénaire iambique et septénaire trochaïque*, Paris, 1988 (désormais cité EVDR) et L. CECCARELLI, « Sinizesi e correptio iambica nel verso scenico latino arcaico », *BStudLat* 27, 1997, p. 387-406, sont des partisans de la synizèse.

On nous objectera que dès lors le vers présente une fin qui se trouve en violation avec la loi de Bentley-Luchs, puisqu' à la finale de polysyllabe du septième temps fort (7TF) n'est pas associé au sixième temps faible (6Tf) un élément résolu¹⁴. Ainsi la fin du vers semble-t-elle prématurément annoncée et la concordance entre ictus et accent dans ce même lieu empêchée. De fait, le respect de la règle de Bentley-Luchs est tellement impératif que Plaute a refusé cette fin de vers, alors même qu'on aurait pu justifier cette anomalie par le fait que l'expression *si occasio fuat* constitue un groupe syntaxique et métrique étroitement lié. Une telle fin aurait en outre introduit une symétrie autour des deux hiatus prosodiques entraînés par la présence du monosyllabe *si* dans le premier élément du *biceps*¹⁵; or cette symétrie viendrait contrarier la syntaxe puisque les deux subordonnées hypothétiques ne sont pas sur le même plan, la seconde dépendant de la première, ce que semble d'ailleurs aussi souligner la place de la diérèse qui n'intervient pas à la fin de la première subordonnée hypothétique, mais à l'intérieur de celle-ci. C'est par conséquent la structure syntaxique du vers qui justifie la place de la forme de subjonctif.

Le deuxième septénaire (*Capt.* 443) présente la forme *fuas* à 5Tf/6TF, c'est-à-dire au début du second hémistiche. Ici *ne fuas* constitue un mot crétique, bien isolé par le pyrrhique *mihi* avant la diérèse et par le complément du comparatif. Or, après le premier crétique de l'hémistiche se situe précisément un des fameux *loci Jacobsohniani*¹⁶, où, selon Jacobsohn lui-même¹⁷, peuvent prendre place des archaïsmes et divers phénomènes de prosodie, en l'occurrence une élision. En outre, on retrouve à proximité immédiate de la diérèse une même symétrie autour d'un ensemble constitué par un trochée suivi d'un dactyle. Tous ces arguments nous invitent donc à accepter sans réserve, en cette place, la forme *fuas*.

Le dernier septénaire trochaïque (*Mil.* 299) présente la forme *fuat* en début de vers, à 1 Tf/2TF. La netteté de la structure syntaxique —interrogative indirecte reposant sur le tour *esse* avec ablatif instrumental— permet une nouvelle fois de justifier la place inhabituelle de *fuat*. Ici encore le subjonctif prend place à un point de Jacobsohn, après le premier crétique du premier hémistiche.

Les vers iambiques sont représentés par un sénaire (*Pseud.* 432) et par un septénaire (*Persa* 51). Dans le sénaire, les résolutions sont bien admises en début de vers; dès lors *fuat* à 1 TF n'est pas étonnant. J. Soubiran¹⁸ remarque cependant que si le premier temps faible est résolu, le premier temps fort est de préférence long, ce qui pousserait dans ce cas à adopter une scansion avec synizèse. Cependant il est possible à nouveau de préférer l'abrégement

¹⁴ Pour une formulation commode de cette loi, cf. J. SOUBIRAN, *Prosodie et métrique du Miles gloriosus de Plaute*, Louvain-Paris, 1995, p. 34 sq.

¹⁵ La répétition de ce hiatus n'a donc rien d'irrégulier; cf. S. BOLDRINI, *Prosodie und Metrik der Römer*, Stuttgart-Leipzig, 1999, p. 56. Le second s'explique aussi par un abrégement iambique.

¹⁶ En dernier lieu, voir C. QUESTA, «Ancora sui loci Jacobsohniani», *Maia* 20, 1968, p. 373-389.

¹⁷ Cf. *Quaestiones Plautinae metricae et grammaticae*, Göttingen, 1904, p. 10 sq.

¹⁸ *EVDR*, p. 195.

iambique; il se trouve précisément que le théâtre de Térence nous fournit une autre occurrence de cette expression, mais dans un autre type de vers:

Hec. 610 fōrs fūāt pōl:: ābī rūs ērg(o) hīnc: ūbī ěğō t(e) ēt tū mē fērēs (tr⁷)

Or, la scansion du septénaire ne laisse aucun doute sur la prosodie dissyllabique du subjonctif. Dans l'expression plautinienne, dont le caractère formulaire est confirmé par sa place dans le vers¹⁹, on peut donc admettre également que la forme de subjonctif supporte un pyrrhique.

Le septénaire iambique présente la forme *fuas* à 5 TF²⁰. On peut hésiter à nouveau entre deux scansions, l'une avec abrègement iambique, l'autre avec synizèse, c'est-à-dire avec procéleusmatique ou avec anapeste. En cet endroit du vers, après la dièrèse, où la reprise de l'élan vocal se fait particulièrement sentir, il semble donc que l'accélération produite par la prononciation de quatre brèves s'accorde mieux avec le caractère impérieux de la défense. En outre le procéleusmatique ainsi obtenu s'appuie sur un mot métrique qui associe étroitement *caue* à *fuas*, alors qu'une analyse de type syntaxique ferait en revanche apparaître la parataxe.

Le dernier vers que nous voudrions examiner est un vers anapestique des parties lyriques. Il s'agit d'un dimètre anapestique acatalectique. Cependant, une liberté plus grande encore étant donnée dans les substitutions par le système anapestique, il n'est pas rare de voir des vers anapestiques dépourvus de tout pied anapestique. Le vers que nous analysons ici est tout à fait caractéristique de cette tendance. En effet, la scansion ne fait apparaître aucun anapeste, mais des monnayages de celui-ci, plus ou moins fréquents. Le premier pied de chaque monomètre livre ainsi un procéleusmatique par le jeu d'un abrègement iambique et un dactyle par le même biais; le second pied est occupé par le monnayage habituel de l'anapeste, le spondée. Toutefois, plus que la scansion, c'est la structure syntaxique et rythmique qui retient l'attention: le premier hémistiche contient le sujet, le second, le prédicat. Cette répartition sémantique se trouve renforcée par le jeu des allitérations dans le premier monomètre au début de chaque pied ainsi que par le caractère formulaire de l'énoncé prohibitif.

La première partie de notre étude métrique a démontré, nous semble-t-il, les points suivants: tout d'abord, il n'est nul besoin de scander systématiquement les formes de subjonctif *fuam...* avec synizèse pour les réduire à un monosyllabe long. Leur statut d'archaïsme doit les avoir préservées de ce genre d'atteinte prosodique. Ensuite les exceptions apparentes que nous avons relevées - c'est-à-dire celles qui présentent une de ces formes ailleurs qu'en fin de vers ou d'hémistiche - trouvent toutes une justification dans la fixité de la structure

¹⁹ Cette expression ne se retrouve que chez Apulée, *apol.* 92, 1 et Fronton, *eloq.* 2, 10, 3.

²⁰ La présence chez Afranius, *tog.* 280 d'une expression semblable *si fuas in quaestione* ne nous est pas ici d'un grand secours. Du moins peut-on dire qu'elle occupe vraisemblablement le premier hémistiche d'un septénaire trochaïque et que *si fuas* compose le premier crétique dans ce vers.

syntaxique à laquelle appartient la forme de subjonctif, si bien que ce que d'aucuns appellent une place inhabituelle, voire anormale, correspond en fait le plus souvent à une pause principale - diérèse centrale des vers longs - ou secondaire - points de Jacobsohn -, qui, dès lors, révèlent l'importance des structures crétiques dans les vers du système iambo-trochaïque. Cependant cette place correspond également à des articulations d'un autre type, phoniques essentiellement, et c'est pourquoi il nous faut quitter le champ de la métrique pure pour celui de la stylistique.

Le recensement du début de notre enquête a fait apparaître un nombre plus important de formes de subjonctif archaïque dans les septénaires trochaïques. De cela on ne doit pas s'étonner, car le septénaire trochaïque se différencie des autres vers, du sénaire principalement, par un niveau de langue plus soucieux de ses effets, ou pour reprendre l'expression de N. Haffter²¹, par une «anspruchsvolle Sprache». Cependant l'ethos de ces deux vers n'est pas toujours aussi éloigné dans la comédie latine que les conditions de leur récitation peuvent le laisser supposer. Dans certains cas même, la langue du sénaire iambique imite celle du septénaire trochaïque.

La langue déployée dans les septénaires de notre corpus est effectivement conforme à ce que l'on s'attend à trouver dans un vers qui, à l'origine, était particulièrement bien rythmé. Nous sommes ici redevable à Th. Gerick²² des analyses qu'il a faites dans la lignée de celles qu'a initiées A. Traina²³ sur le plan linguistique et qui ont été poursuivies, sur le plan de la métrique et de la stylistique, par R. Raffaelli²⁴; mais, sauf erreur de notre part, les vers que nous étudions ici ne l'ont jamais été par nos prédécesseurs et en tout cas jamais du point de vue de l'archaïsme. Cependant, l'angle d'attaque d'une telle étude reste fondamentalement celui qu'a dégagé A. Traina, à savoir que le son crée la structure métrique et, au-delà, le sens. De la phonologie il est alors facile de passer à la métrique et à la stylistique, comme l'ont déjà fait non seulement R. Raffaelli, mais aussi Th. Gerick. Ainsi la typologie des *uersus quadrati* bâtie par ce dernier semble-t-elle tout à fait opératoire pour les vers qui nous intéressent. De fait, les quatre types de vers repérés par Th. Gerick²⁵ sont assez facilement identifiables.

Le type I correspond à un vers composé de quatre parties, lesquelles sont ajustées au dessin des dipodies. Ce schéma est présent dans le vers 299 du *Miles gloriosus*:

*quid fuat me, nescio; haec me uidisse ego certo scio*²⁶

²¹ *Untersuchungen zur altlateinischen Dichtersprache*, Berlin, 1934, p. 116.

²² *Der versus quadratus und seine volkstümliche Tradition*, Tübingen, 1996.

²³ *Forma e suono da Plauto a Pascoli*, Bologne, 1999².

²⁴ *Ricerche sui versi lunghi di Plauto e di Terenzio (metriche, stilistiche, codicologiche)*, Pisa, 1982, p. 93 sq. notamment.

²⁵ *Op. cit.*, p. 87-88.

²⁶ Nous avons matérialisé par différents procédés typographiques la structure phonologique du vers.

A l'épiphore de *me* répondent, dans le second hémistiché, les homéotéleutes. Les deux hémistichés se caractérisent en outre par leur isosyllabie²⁷. A ce type nous pouvons rattacher le vers 443 des *Captifs*. Il s'agit également d'un vers distribué en quatre éléments, mais ceux-ci ne s'accordent pas exactement avec les dipodies:

*opsecro, infidelior **mihi** ne fuas quam ego sum **tibi***

L'homéotéleute repose sur un polyptote, mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est, au début de chaque hémistiché, une structure crétique bien dégagée. Les hémistichés sont en outre à nouveau isosyllabiques et ne présentent que peu de résolutions.

Le type II correspond à un vers distribué en trois parties, avec un principe de composition peu marqué dans le second hémistiché. Représentatif de ce schéma est le vers 233 de l'*Aululaire*:

neutrubi habeam stabile stabulum, si quid diuorti fuat

On aura noté un premier hémistiché où les brèves se trouvent multipliées, les dipodies faisant se succéder dans le même ordre tribraque et anapeste, la seconde étant constituée par une figure étymologique.

Le type III correspond à un vers dans lequel les dipodies ne jouent pas de rôle structurant: seule compte alors la diérèse centrale. Ce type de vers est représenté dans notre corpus par le vers 844 du *Mercator*:

ecquisnam deus est, qui mea nunc laetus laetitia fuat

L'allitération structure quant à elle le second hémistiché et elle repose sur une figure étymologique. A ce vers nous pouvons joindre le vers 709 du *Truculentus* où allitération et homéoptote structurent le second hémistiché:

ueniat; procul huic obseruabo, meis quid fortunis fuat.

Le type IV enfin correspond à un vers dépourvu de tout principe d'organisation phonologique. Nous pouvons citer ici le vers 431 des *Captifs*:

atque horunc uerborum causa caue tu mi iratus fuas

ou encore le vers 260 de cette même pièce:

neque te nobis, si abeamus hinc, si fuat occasio

²⁷ C'est R. RAFFAELLI, *op. cit.*, p. 95 sq., qui a surtout attiré notre attention sur ces principes de composition.

Dans ce deuxième exemple, la diérèse contrarie nettement l'organisation syntaxique du vers.

Tous ces vers, et notamment ceux des types I et II, gardent donc la forte empreinte des *uersus quadrati*, dont la construction repose tout entière sur les figures de la répétition. Ces dernières, situées à des places stratégiques du vers, en assurent la parfaite unité rythmique.

De tels procédés de composition, propres au *uersus quadratus*, devaient naturellement susciter l'imitation; autrement dit, il était tentant pour le poète comique de les étendre à d'autres vers que le septénaire trochaïque, et notamment au vers qui en est le plus proche métriquement, le sénnaire iambique. Les sénaires que nous avons rassemblés pour cette analyse semblent de fait reproduire les procédés que nous avons repérés dans le septénaire. Le vers 156 des *Bacchides* présente en effet une isosyllabie des deux hémistiches, dans le premier l'allitération qui fait employer à Plaute *metuo* de préférence à tout autre verbe de crainte²⁸, et l'isométrie de la première dipodie, dans le second la paronomase *ix/is*, puis l'homéoptote *tuis/factis* et enfin l'allitération qui, répondant à celle du premier hémistiche, structure la clause du vers. Cette clause présente en outre une discordance entre ictus et accent, alors que le reste du vers fait au contraire apparaître la concordance entre ces deux éléments. Le vers 492 du *Miles gloriosus* partage avec le vers précédent l'isosyllabie des hémistiches, l'allitération au début et à la fin de la première dipodie, l'allitération et l'homéoptote à la fin de la deuxième dipodie et au début de la troisième. On aura remarqué que cette fois *ne* suit la césure penthémimère et qu'un autre monosyllabe, *res*, la précède. Le vers le plus remarquable est sans doute le vers 1029 du *Pseudolus*. La complétive qu'il contient dépend elle aussi du verbe *metuo*, qui se trouve dans le vers précédent. Avec une parfaite symétrie de part et d'autre de la césure, au polyptote allitérant *capta/capti* succède une figure étymologique non moins allitérante, l'unité du premier hémistiche étant assurée par les homéoptotes, dans un vers qui est holospondaique.

N. Happ²⁹ a clairement montré que de tels vers, qui imitent donc le rythme du septénaire primitif, s'inscrivent dans des contextes bien particuliers. Le rang social des locuteurs est un premier critère. Ce n'est par conséquent pas totalement le fruit du hasard si les trois vers que nous étudions font partie de répliques d'esclaves. Or Th. Gerick, dans la dernière partie de son travail³⁰, a lui-même montré que les esclaves, et notamment les parasites, s'expriment en recourant à la langue particulière du septénaire. Là où la musique fait défaut, le sénnaire apparaît donc de nature à imiter les structures du septénaire, pris dans sa forme la plus ancienne et la plus populaire. La langue du septénaire, ainsi que

²⁸ Le *Thesaurus linguae Latinae* (VIII, 902, 73) fournit les chiffres suivants: *timeo* 35; *metuo* 154; cf. P. C. GERNIA, *L'uso di metuo, timeo, uereor, formido, paueo e dei termini correlati nel latino arcaico e classico*, Torino, 1970.

²⁹ «Die lateinische Umgangssprache und die Kunstsprache des Plautus», *Glotta* 45, 1967, p. 79 sq.

³⁰ *Op. cit.*, p. 101 sq.

l'imitation qu'elle suscite, ont un indéniable effet comique. Dès lors le sénateur devient lui aussi un vers qui diffuse l'humour des personnages de Plaute. Ainsi le vers 156 des *Bacchides* n'est-il pas dépourvu d'humour. En effet l'allusion mythologique de Lydus est une réponse enjouée à une première allusion mythologique de son élève et maître, Pistoclère. L'autorité du précepteur ainsi que l'irrévérence de l'esclave s'expriment de façon sentencieuse, dans une formule particulièrement bien rythmée, les deux constituant en quelque sorte un ensemble que la paronomase *fiam/fuam* aux deux extrémités tend à identifier.

Le vers 492 du *Miles gloriosus* peut être également qualifié d'humoristique, mais l'humour déployé ici est involontaire de la part du personnage. En effet l'esclave Scélédrus exprime au début d'une nouvelle scène où il est opposé à Pistoclère, de façon inconsciente, les dangers que lui fait courir sa volonté de dire à son maître qu'il a vu sa Philocomasie embrasser un autre homme. Déjà berné par Palestrion qui lui a fait croire à l'existence d'une autre Philocomasie, il affronte dans cette scène la colère feinte de Périplectomène qui le persuadera définitivement de l'existence d'une sœur jumelle. La peur, consubstantielle de la psychologie servile, donne à ses propos une valeur prophétique, évidemment comique.

Le vers 1029 du *Pseudolus* s'inscrit dans un monologue dit par le personnage éponyme de la pièce, l'esclave Pseudolus. Selon N. Happ³¹, le monologue est aussi le lieu propice à l'intrusion de la langue du septénaire. Comme dans le passage cité du *Miles gloriosus*, l'esclave y exprime ses sujets de crainte, nombreux, si bien qu'il se montre totalement effrayé, au bord de la défaillance. Dès lors, le dernier vers du monologue ménage un contraste puissant puisque Pseudolus y chante sa victoire après avoir vu sortir de la maison du *leno* son compagnon Singe et Phénice, la maîtresse de son maître. Le thème triomphal est d'ailleurs développé dans ce qui suit immédiatement de sorte que le monologue, en adoptant les rythmes de certains chants triomphaux, fournit en quelque sorte un contretypage que le revirement final permet là encore d'identifier.

Le *uersus quadratus* est le vers où s'exerce l'humour romain: quand le sénateur en imite les structures, c'est donc dans un esprit parodique. Il n'est dès lors pas étonnant que seul l'esclave, en déployant cet humour, bénéficie d'une liberté comparable à celle des soldats qui, lors des cérémonies triomphales, avaient le droit de brocarder leur général.

Le formulaire plautinien développé autour des formes de subjonctif archaïque de *sum* semble par conséquent pouvoir s'analyser à deux niveaux. Le premier est celui de la métrique. Nos analyses ont en effet décelé des places —et pas seulement la fin du vers— où les formes de subjonctif ont un rôle structurant, faisant converger vers elles l'organisation rythmique du vers. Le deuxième niveau est celui de la phonostylistique. Dans les vers les mieux rythmés, il est clair que Plaute a reproduit autour de ces formes les « Klangfiguren » qui structurent les *uersus quadrati*: anaphores, homéoptotes, allitérations,

³¹ *Ibid.*, p. 79 sq.

polyptotes, figures étymologiques. Cette fonction structurante des sons se trouve même étendue au sénaire iambique dans quelques cas. L'archaïsme n'est donc qu'un élément du rythme plautinien, mais il en est peut-être l'élément déclencheur.

ÉTUDE SYNTAXIQUE

L'étude précédente a montré que, dans les septénaires trochaïques qui ont pu être analysés comme des *uersus quadrati*, les structures phoniques ainsi que la structure métrique ordonnaient la syntaxe dans le vers. Il n'est dès lors pas déraisonnable de penser que dans des vers moins fortement soumis aux exigences du rythme, la syntaxe soit plus libre. Il n'en est pourtant rien, puisque les formes de subjonctif archaïque apparaissent dans les mêmes tours que ceux qui sont utilisés dans les septénaires. C'est qu'il existe un formulaire syntaxiquement défini, qui ne laisse que peu de place aux variations. Trois constructions prédominantes sont donc aisément repérables: en plus des énoncés prohibitifs, déjà répertoriés par la plupart des grammaires, nous trouvons des interrogatives indirectes dépendant d'un verbe de savoir, mais nié ou mis en cause, et des subordonnées complétives dépendant d'un verbe de crainte. Un dernier groupe est enfin constitué par des constructions plus variées.

1) les énoncés prohibitifs

La défense en latin archaïque et tout particulièrement dans la langue de Plaute peut s'exprimer de différentes façons³²; les deux principales sont *ne* suivi de l'impératif présent 2^{ème} personne du singulier et *ne* ou *caue* suivi du subjonctif présent 2^{ème} ou 3^{ème} personne, ces tours n'étant pas strictement équivalents. Le principal mérite de la thèse d'Hélène Vairel-Carron³³ est d'avoir su préciser les raisons de la singularité du tour *ne* plus impératif présent. Celui-ci est en effet réservé de façon spécifique à l'expression d'une défense «inhibitive-corrective»³⁴, c'est-à-dire une défense qui veut interrompre le cours d'un procès déjà engagé, ce qui imposerait la traduction «cesse de...». Cette spécialisation interdit donc des tours comme **ne istuc dic*, tour pour lequel le subjonctif est obligatoirement requis³⁵.

³² Cf. H. C. ELMER, «The Latin prohibitive», *AJPh* 15, 1894, p. 133-155 et en dernier lieu S. MELLET-M. D. JOFFRE-G. SERBAT, *Grammaire fondamentale du Latin. Le signifié du verbe*, Louvain-Paris, 1994.

³³ *Exclamation, ordre et défense. Analyse de deux systèmes syntaxiques en latin*, Paris, 1975.

³⁴ *Ibid.*, p. 190 sq.

³⁵ *Ibid.*, p. 206 sq.

Dans les tours au subjonctif³⁶, le latin, dans certains cas, dispose de deux possibilités: *ne facias* ou *ne faxis*, ou, pour nous rapprocher des formes que nous étudions, *ne sies* ou *ne fuas*. Nous nous poserons alors la question de l'équivalence de ces deux tournures comme celle de l'équivalence, au terme d'un autre rapprochement possible, de *ne fuas* et *ne faxis*. Nous pouvons déjà affirmer que nous refusons, au moins pour partie, tous ces rapprochements. Nous démontrerons en effet qu'à la différence des autres formes *ne fuas* a la particularité d'exprimer la valeur préventive de la défense, ce qui implique que le procès dont on veut rejeter l'actualisation demeure dans sa virtualité de futur. La forme de subjonctif agit en quelque sorte comme un futur du subjonctif, la forme latine réalisant peut-être ici ce que le grec moderne a créé, en distinguant deux futurs, l'un bâti sur un thème de présent, l'autre sur un thème d'aoriste³⁷.

En latin, il est tout à fait possible que les formes *fuam...* aient fourni les prémisses d'une telle évolution. En face de la forme *siem* clairement construite sur un thème de présent, *fuam* représenterait une formation plus ancienne de subjonctif-futur, apparemment bâtie sur un thème de parfait, à laquelle le sème de la racine ôterait tout rôle fonctionnel de parfait et qui exprimerait et l'aspect inchoatif et le temps futur. Elle est donc, par cette double marque, à distinguer d'autres formations archaïques comme les subjonctifs du type *faxim*, qui constituent avec les formes du type *amassim* une unité dont le dénominateur commun est la valeur désidérative³⁸.

Les exemples tirés de notre corpus permettent en effet de situer nettement la défense dans la sphère du futur et non dans celle du présent comme le ferait *siem...* De fait, le contexte syntaxique de ces vers laisse le plus souvent apparaître un élément d'incontestable ancrage dans le futur, que ce soit une véritable forme de futur, l'opposition significative avec un autre temps, ou encore une structure syntaxique visant explicitement l'avenir comme une subordonnée à valeur consécutive. Le cas du vers 431 des *Captifs* est

³⁶ Cf. E. P. MORRIS, «The subjunctive in independent sentences in Plautus», *AJPh* 18, 1897, p. 133 sq.; 275 sq.; 383 sq.; G. SMITH, *Réflexions sur le subjonctif latin archaïque*, thèse de doctorat dactylographiée, Paris IV, 1991; M. SABANEEVA, *Essai sur l'évolution du subjonctif latin. Problème de la modalité verbale*, Louvain-Paris, 1996.

³⁷ Cf. J. HUMBERT, *Syntaxe grecque*, Paris, 1982³, p. 153. Le grec ancien avait d'ailleurs lui-même jeté les bases de cette évolution.

³⁸ Cf. F. THOMAS, «Du latin *faxo/faxim, legam, as* etc. à l' "injonctif"», *RPh* 30, 1956, p. 204-223. Il peut s'agir alors d'un élargissement en -s- à partir d'une formation de présent, ensemble auquel se serait ajouté le morphème d'optatif, et seule la valeur désidérative aurait rapproché ces formes de celles du futur et de celles du subjonctif. E. Benveniste («Les futurs et subjonctifs sigmatiques du latin archaïque», *BSL* 23, 1922, p. 32-63) a avancé une autre hypothèse: tout en admettant l'existence d'un morphème de désidératif, il fait dériver les subjonctifs sigmatiques d'un subjonctif à voyelle brève bâti sur un thème verbal autonome, et c'est donc, selon lui, la valeur modale du subjonctif qui aurait rapproché ces formes du futur et non le morphème de désidératif. Il faut en tout cas écarter l'hypothèse d'une formation sigmatique d'aoriste, même si ces subjonctifs, par une fausse parenté morphologique, ont pu rappeler des thèmes de perfectum, même s'ils ont vraisemblablement facilité, dans l'emploi où ils sont majoritairement représentés, à savoir les énoncés prohibitifs de type *ne dixis*, le passage au tour classique *ne dixeris*.

particulièrement intéressant puisqu'il est lié à un problème de critique textuelle. Les manuscrits présentent tous la forme d'impératif futur *caueto*, mais cette leçon est rejetée par A. Ernout dans l'édition de la CUF, à juste titre d'ailleurs. En effet, *caueto* —à la différence de *caue tu*— ne saurait être réduit à un anapeste grâce à un abrègement iambique, en dépit de circonstances favorables à l'abrègement iambique —début d'hémistiche, début de membre syntaxique—, dans la mesure où la *breuianda* est une pénultième longue, longue par nature de surcroît. Cependant il semble que le *cogitato* du vers suivant ait pu exercer une influence rétroactive sur le vers précédent et donc entraîner la forme d'impératif futur, mais nous aurions alors chez Plaute le seul impératif futur construit avec *ne* et un subjonctif archaïque. Cette forme aurait donc pu servir notre propos, mais sa présence est finalement inutile car d'autres formes³⁹, en plus du *cogitato* déjà cité, renvoient à la sphère du futur.

Que les formes en *-xis*, en revanche, n'y renvoient pas, les seuls exemples tirés de l'*Asinaria* suffiront à le montrer:

256 *serua eum; caue tu idem faxis alii quod serui solent*
 625 *uerbum caue faxis, uerbero !:: Tibi equidem, non mihi, opto*
 839 *ne istuc dixis:: Ne sic fueris, ilico ego non dixero*

Les deux derniers vers montrent à l'évidence que la défense est correctrice et non préventive, qu'elle vise à interrompre un procès déjà commencé, qu'elle est donc tournée vers le passé et non vers un futur indéterminé. Ainsi, au vers 625, la menace d'Argyrippe a-t-elle pour but de remettre à sa place l'esclave Liban, dont la réponse licencieuse au souhait de Philénie, amante d'Argyrippe, a déclenché la réaction de ce dernier. Au vers 839, *ne istuc dixis* fait écho à la réaction d'Argyrippe, dont la tristesse se dissimule mal, et au propos de son père Déménète, qui lui a reproché précisément son manque de gaieté. La réplique de Déménète renvoie donc elle aussi à un état antérieur, celui dans lequel se trouve Argyrippe. Tout le contexte par conséquent indique que, lorsque la prohibition est énoncée, le procès est révolu —les propos sont déjà tenus— et qu'il est seulement susceptible de recommencer. C'est donc la nature de l'action concernée par la prohibition qui impose un tour du type *ne dixis* et qui, en revanche, interdit un tour du type **ne istuc dic*. Or c'est bien avec des mots renvoyant au passé, même proche, comme *istuc*, qu'est associée prioritairement la forme en *-xis*. Sur ce point par conséquent, elle s'oppose à *fuam*.

Le premier exemple est peut-être plus difficile à interpréter en ce sens. En effet Liban, dans ce monologue, s'interroge et délibère sur ce qu'il doit faire: faire ce que font tous les esclaves, à savoir tromper son monde, ou, au contraire, faire preuve d'ingéniosité au service de son maître? La forme sigmatique ne paraît donc pas tournée vers le passé. Pourtant, il semble bien que le modèle de comportement fourni par les autres esclaves soit tellement tentant qu'il peut

³⁹ *Scito* (v. 437), *faciet* (v. 440).

être suivi par Liban lui-même —et d'ailleurs il a bien tardé au forum. Nous nous trouvons donc face aux mêmes structures que dans les deux exemples précédents: *idem* et ce qui s'y rattache jouent un rôle identique à celui de *istuc*, en renvoyant à une situation antérieure.

Par conséquent, les analyses faites des emplois des formes en *-xis* montrent très clairement que la forme de subjonctif renvoie à un procès déjà accompli, dont on veut empêcher la réitération. Cette dimension de passé s'oppose donc très nettement aux emplois prohibitifs de la forme *fuas*.

2) les interrogatives indirectes

Après les énoncés prohibitifs, c'est effectivement dans les subordonnées interrogatives indirectes qu'apparaissent avec la plus grande fréquence les formes de subjonctif archaïque que nous étudions. Deux groupes peuvent être ainsi distingués:

1. Les interrogatives indirectes dépendant d'un verbe de type *scio*, mais, comme l'indique C. Bodelot⁴⁰, « le savoir véhiculé par le lexème est mis en cause par la négation ». Ce premier groupe est constitué des vers suivants: *Aul.* 426, *Mil.* 299.
2. Les interrogatives indirectes dépendant d'un verbe ou d'une locution verbale exprimant là encore une connaissance incertaine, l'incertitude étant cette fois véhiculée par le lexème même ou par le temps. Ce deuxième groupe est constitué des vers suivants: *Trin.* 594, *Truc.* 709.

Tous ces exemples présentent au moins un point commun: le premier est que la forme de subjonctif est liée au futur. L'exemple fourni par le vers 426 de l'*Aulularia* est ainsi intéressant à plusieurs titres. C. Bodelot⁴¹, à propos de ce vers, a de fait relevé la présence de *post*, mot qui situe très clairement le procès dans l'avenir. Son analyse cependant demeure, à notre avis, incomplète: le futur est non seulement marqué par l'adverbe, mais aussi par la forme de subjonctif, et cela doublement, par le thème verbal et par la désinence modale. C. Bodelot avait pourtant cité un autre vers de Plaute, le vers 507 de l'*Amphitryon*⁴²; elle aurait alors pu mettre en regard ces deux vers, et voir comment dans le premier, le subjonctif *fuat* est la transposition du futur dans le second. Dès lors, *fuat* serait comme l'équivalent de *futurum sit*, si ce n'est que la périphrase en *-urus sim* n'est pas, dans la langue de Plaute, un équivalent du futur, car elle garde ses valeurs d'intention et de destination⁴³. La forme de

⁴⁰ *L'interrogation indirecte en latin*, Louvain-Paris, 1987, p. 38.

⁴¹ *Ibid.*, p. 119.

⁴² *Obseruatote, quam blande mulieri palpabitur.*

⁴³ Cf. C. BODELOT, *op. cit.*, p. 119.

subjonctif archaïque gardait donc là une possibilité privilégiée d'emploi. Ajoutons, pour en finir avec cette analyse, que la distinction des temps est nettement affirmée par l'opposition des adverbes *nunc* et *post*. De façon semblable se fait jour, dans le vers 299 du *Miles gloriosus*, la distinction entre le passé et le futur par le jeu entre *fuat* et *uidisse*. Enfin, dans le dernier exemple, comme dans le vers de l'*Amphitryon* cité par C. Bodelot, principale et subordonnée interrogative sont clairement associées au futur par le jeu des temps, le futur plaçant le verbe *obseruare* dans le même état sémantique que *nescio*.

Dans trois exemples sur quatre, la deuxième caractéristique commune est la construction que supporte l'interrogation indirecte: *esse* et un ablatif instrumental⁴⁴. Cette expression, dont on a relevé le caractère formulaire, est également attestée avec *facio* ou *fio*, et cela peut-être antérieurement au tour avec *esse*. Le recours aux formes de *fio* comme passif de *facio* a dû rendre possible, grâce au sémantisme de la racine *-fu-*, un rapprochement entre les verbes *esse* et *fieri*, et cette confusion sémantique, puis morphologique est d'autant plus probable que *fuat* et *fiat* sont fortement paronomastiques⁴⁵.

Un autre tour formulaire doit être joint au cas des interrogatives indirectes; il s'agit de l'expression *fors fuat an* que l'on trouve dans le vers 432 du *Pseudolus* et dans le vers 610 de l'*Hécyre*, seule attestation de ce subjonctif dans le théâtre de Térence. On sait que, dans la syntaxe de la langue classique, *forsitan* finit par devenir un véritable composé adverbial⁴⁶, équivalent du français «peut-être». Chez Plaute, la valeur verbale semble encore présente, le subjonctif ayant une valeur de potentiel.

3) les complétives

Il ne s'agit pas ici de discuter de la frontière, très tenue, qui sépare parataxe et hypotaxe⁴⁷. La discussion est certes intéressante, mais, pour ce qui est de la syntaxe plautinienne, mal assurée⁴⁸. Dans les vers que nous étudions, nous avons un de ces cas problématiques: il s'agit du vers 443 des *Captifs*. Toutefois la métrique fournit peut-être un moyen de trancher en faveur d'une solution: le verbe *obsecro* est en rejet, sa structure crétique le plaçant au début de l'hémistiche et le faisant coïncider avec un des points de Jacobsohn. L'organisation du vers nous pousserait donc à voir dans cette construction une

⁴⁴ Cf. J. B. HOFMANN-A. SZANTYR, *Lateinische Syntax und Stilistik*, München, 1972², p. 121.

⁴⁵ Cf. H. PETERSMANN, «Bedeutung und Gebrauch von lateinisch *fui*», *Die Sprache* 43, 1, 2002-2003, p. 95. Nous devons à l'amabilité de Madame Petersmann la communication de cet article.

⁴⁶ Cf. J.B. HOFMANN-A. SZANTYR, *op. cit.*, p. 334-335.

⁴⁷ Cf. C. BODELOT, *op. cit.*, p. 212.

⁴⁸ Cf. L. SZNAJDER, «Construction paratactique et *sermo cotidianus* dans la langue de Plaute» in *Les structures de l'oralité en latin (Lingua Latina. Recherches linguistiques du Centre Alfred Ernout, éd. J. DANGEL et Cl. MOUSSY)*, Paris, 1996, p. 168-180.

parataxe et à classer *ne* suivi du subjonctif dans les énoncés prohibitifs. Nous y sommes d'autant plus invités que les autres vers présentent une forte unité. Ils offrent tous en effet un *ne* complétif dépendant d'un verbe de crainte, qui est dans tous les cas *metuo*. Nous avons constaté, dans l'étude métrique, la singularité des sénaires iambiques où apparaît cette construction. La syntaxe dévoile donc aussi une singularité identique, qui peut être qualifiée de formulaire.

C'est peut-être par contamination syntaxique que l'on retrouve cette construction au vers 405 de l'*Aulularia*: même si, dans l'analyse logique traditionnelle, *ne* possède alors une valeur finale, il est facile d'introduire entre la principale et *ne* le verbe *metuo*, la finale cédant alors la place à une complétive. Quoi qu'il en soit, on aura remarqué que la construction avec le subjonctif est encore une fois associée à un futur, celui de la principale.

4) *uaria*

Ce dernier ensemble regroupe des constructions plus variées. En fait, elles sont surtout représentées par des subordonnées hypothétiques et par une subordonnée relative.

Quatre vers constituent le premier sous-ensemble: *Aul.* 233, *Capt.* 260, *Epid.* 619, *Poen.* 1085. Dans la moitié des cas, l'usage du subjonctif archaïque est lié au tour *si quid*, le recours à l'indéfini s'accordant à la valeur de potentiel du subjonctif⁴⁹; dans la moitié des cas également, c'est le futur qui apparaît dans l'apodose. Dans la totalité des cas en revanche, l'emploi du subjonctif dans un système hypothétique laisse apparaître dans la principale ou dans le contexte immédiat une négation: *neutrubi, neque, ne, quin*.

La seule subordonnée relative est celle du vers 844 du *Mercator*. Avec son verbe au subjonctif, elle a une indéniable valeur consécutive, et elle est liée à une proposition interrogative introduite par *ecquisnam*. Ce qui est remarquable, c'est d'une part le caractère négatif de l'énoncé interrogatif contenu dans la proposition principale, l'interrogatif *ecquisnam* appelant de fait une réponse négative⁵⁰, et de l'autre, au sein de la relative même, la présence de l'adverbe *nunc*, qui, en se référant explicitement au temps présent de l'énonciation, ôte à la conséquence contenue dans la relative toute possibilité de se concrétiser dans l'avenir, d'où le début du vers suivant: *domi erat quod quaeritabam*.

Au terme de l'analyse syntaxique, nous pouvons constater que tous les exemples étudiés ici présentent indubitablement deux caractéristiques communes: premièrement le subjonctif archaïque n'apparaît que dans des

⁴⁹ Cf. A. ORLANDINI, *Grammaire fondamentale du Latin. Négation et argumentation en Latin*, Louvain-Paris, 2001, p. 41 sq.

⁵⁰ Cf. P. J. ENK, *Plauti Mercator, cum prolegom., notis criticis, comm. exegetico*, Lugduni Batavorum, 1966², p. 171.

énoncés explicitement ou implicitement négatifs, qu'ils soient assertifs, interrogatifs ou dubitatifs; deuxièmement, le procès ou l'état sont envisagés dans l'avenir, un avenir nettement séparé du présent. Reste toutefois à trouver les raisons de cette double spécialisation. La seconde nous semble la plus facile à expliquer: en effet la nature du morphème de subjonctif latin est d'origine optative⁵¹; il est donc relativement aisé, par le truchement de la notion de potentiel, de lier cet élément à l'idée de futur. D'autre part, c'est la racine verbale⁵² qui, peut-être mieux encore que le morphème, était susceptible de porter cette idée de futur.

Pour ce qui est de la constante présence d'un mot négatif, l'explication apparaît plus incertaine. On pourrait certes, au vu de nos exemples, invoquer le caractère dominant des énoncés prohibitifs et conclure alors qu'à leur suite, tous les énoncés contenant ces formes se devaient d'être à leur tour négatifs. La simplicité extrême d'une telle explication ne plaide toutefois pas en sa faveur, de même que l'écart syntaxique et sémantique qui sépare par exemple toutes les propositions introduites par *ne* d'un côté, et de l'autre des subordonnées de nature diverse comme les interrogatives indirectes ou les relatives. Une autre explication, plus satisfaisante à nos yeux, mais plus compliquée, peut être trouvée grâce à un concept que les travaux d'Hélène Vairel ont particulièrement développé, celui de « parfait de moindre actualisation ». Cette dernière a en effet montré que dans le cas des énoncés du type *dixerit quis*⁵³, le subjonctif parfait, moins en raison de sa valeur modale que de par sa valeur temporelle, dénotait un procès moins actualisé qu'il ne le serait s'il était exprimé grâce au présent. H. Vairel a ainsi établi un lien entre la « moindre actualité » d'un procès, réalisée par un temps relevant du passé à l'indicatif, et la « moindre actualisation », obtenue grâce au parfait du subjonctif. Il est particulièrement heureux que H. Vairel ait étendu, dans un autre article⁵⁴, ses analyses aux énoncés prohibitifs, car celles-ci aident à rendre compte de l'association systématique de la négation et du subjonctif archaïque.

Notre démonstration est dès lors la suivante: s'il est vrai que les formes de subjonctif archaïque semblent être des équivalents de présent-futur, notamment par le jeu de l'étymologie qui fait apparaître une racine verbale associée sémantiquement à l'idée de futur, du point de vue de la seule morphologie, en revanche, le thème devait être perçu par les Latins eux-mêmes comme un thème de perfectum. Nous pouvons donc poser une équivalence entre le type *ne feceris* et *ne fuas*. Reste le cas du morphème de subjonctif: dans le premier type d'énoncé, le morphème est partagé par certaines formes de présent et par tous

⁵¹ Cf. P. MONTEIL, *op. cit.*, p. 324.

⁵² Cf. M. LEUMANN, *op. cit.*, p. 524.

⁵³ «Du subjonctif parfait « aoristique » au subjonctif parfait de moindre actualisation», *RPh* 52, 1978, p. 308-330; «le subjonctif parfait de moindre actualisation dans les comédies de Plaute et de Térence», *RPh* 54, 1980, p. 122-138.

⁵⁴ «Les énoncés prohibitifs au subjonctif: *ne facias*, *ne feceris* et *ne faxis*» *RPh* 55, 1981, p. 249-272.

les parfaits du subjonctif⁵⁵; dans le second, il n'est utilisé que dans la formation des présents, ce qui ruinerait l'équivalence que nous avons établie. Cependant il est aujourd'hui démontré que non seulement le morphème *-a-* possède une origine optative, mais qu'il a fourni le morphème d'imparfait⁵⁶. Dès lors, par ce biais, le morphème *-a-* se trouve rattaché au passé.

Si donc ce double attachement au passé est capable lui aussi de produire une moindre actualisation du passé, il est désormais facile de penser que la négation représente le degré suprême de non-actualisation: avec *ne feceris* ou *ne fuas*, c'est la non-réalisation du procès qui est directement visée. Par conséquent, les formes de subjonctif archaïque apparaissent, sémantiquement et morphologiquement, destinées à exprimer, dans un avenir non déterminé, un procès dont on va jusqu'à envisager la non-réalisation. De là découle la syntaxe de ces formes, qui associe au mode subjonctif des formes de la négation.

CONCLUSION

Dans la conclusion de son article consacré aux futurs et aux subjonctifs sigmatiques⁵⁷, E. Benveniste écrivait: «Telle que nous avons tenté de la retracer, l'histoire des formes sigmatiques de futur et de subjonctif n'est que l'histoire de leur disparition (...) La raison essentielle de cette élimination en latin a déjà été indiquée: mises, de par leur anomalie, en un état d'irréparable infériorité vis-à-vis des formes régulières, ayant perdu par là même cette capacité de souple adaptation qui est à la fois la marque et la sauvegarde des choses vivantes, ces formes ont, d'abord, dû à des emplois très particuliers une survie incertaine; là aussi elles sont bientôt remplacées par des formes régulières, même dans les formules les plus traditionnelles ou les plus employées (...) Mais que cette disparition se soit faite si rapidement, la raison énoncée ne suffit pas à l'expliquer (...) C'est donc une autre raison qu'il faut invoquer: la différence des classes sociales dont Plaute, d'une part, Térence, de l'autre, reproduisent le parler. Chez Plaute domine le langage populaire, avec ses archaïsmes

⁵⁵ Cf. P. MONTEIL, *op. cit.*, p. 321-322.

⁵⁶ Cf. E. BENVENISTE, «Prétérit et optatif en indo-européen», *BSL* 47, 1951, p. 11-20. Voici ce que l'auteur de cet article écrit à propos de *fuas* (p. 19-20): « La création d'un prétérit a été l'occasion d'utiliser partiellement l'optatif en **-a-* dans cette nouvelle fonction: au perfectum, cet **-a-* a été ajouté à une nouvelle forme élargie en **-is-*, d'où **leg-is-a-m* (*legeram*); à l'infecum c'est la forme **bhwa-* qui, dans des conditions difficiles à préciser, a servi de morphème constitutif. Puis les deux formations en **-ye-* et en *-a-* ont été ensemble transférées au subjonctif. A ce moment le système temporel et modal commandé par le thème *fu-* se trouvait déficient d'une forme de subjonctif en *-a-*, puisque **bhwa-* avait été auparavant affecté au prétérit. On a comblé cette lacune en créant *fu-a-s* parallèle à *fu-er-a-s*, à un niveau chronologique si différent que *fuam* n'avait plus aucun rapport avec *-bam* ». Sur les réserves à apporter à cette théorie, voir P. MONTEIL, *op. cit.*, p. 327-328.

⁵⁷ «Les futurs et subjonctifs sigmatiques du latin archaïque», *BSL* 23, 1922, p. 62-63.

savoureux, ses locutions toutes faites qui dispensent de réfléchir, ses expressions vidées de tout sens précis et, par là même, aptes à être insérées dans la conversation, à tout instant, sans risquer de la rompre». Ce jugement pourrait sans difficulté s'appliquer aux formes de subjonctif que nous avons étudiées, mais il y faut cependant apporter deux correctifs: quand E. Benveniste parle de «locutions toutes faites, d'expressions vidées de tout sens précis», on ne saurait oublier combien, dans le cas précis de la série *fuam*..., les emplois, même figés, sont liés à la formation de ces subjonctifs, et l'on peut affirmer que cette adéquation a été aussi une condition de la survie de ces formes. Ensuite, l'idée de formulaire, qui surgit tout naturellement des expressions employées par E. Benveniste, renvoie à une dimension qu'il n'a pas prise en compte, celle du rythme. Or les structures métriques et phonologiques du vers plautinien sont la deuxième condition de survie de ces formes, et sans doute la plus déterminante. En effet, il est clair qu'isolées, les formes de subjonctif auraient eu beaucoup moins de force, alors qu'associées phonologiquement par les figures de la répétition, et placées à des endroits stratégiques du vers —clausule, diérèse, points de Jacobsohn—, elles ont permis la constitution d'une véritable poésie formulaire, propre au théâtre de Plaute, comme le soulignait E. Benveniste.